

Relations police-minorités ethniques Police and Ethnic-Minority Relations

Emerson Douyon

Volume 18, numéro 1, printemps 1993

Communautés culturelles et santé mentale II

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/032254ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/032254ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Douyon, E. (1993). Relations police-minorités ethniques. *Santé mentale au Québec*, 18(1), 179–191. <https://doi.org/10.7202/032254ar>

Résumé de l'article

Dans ce texte témoignage, l'auteur présente une analyse critique des relations entre la police et les minorités noires en particulier. Il explore les mécanismes sous-jacents et l'origine de la détérioration dans ces relations et propose des mesures à mettre en place pour modifier les perceptions et les attitudes respectives et créer le climat favorable à l'instauration d'une confiance mutuelle.



Relations police-minorités ethniques

Emerson Douyon*

Dans ce texte témoignage, l'auteur présente une analyse critique des relations entre la police et les minorités noires en particulier. Il explore les mécanismes sous-jacents et l'origine de la détérioration dans ces relations et propose des mesures à mettre en place pour modifier les perceptions et les attitudes respectives et créer le climat favorable à l'instauration d'une confiance mutuelle.

Ces quinze dernières années, au moins cinq enquêtes publiques ont porté directement ou indirectement sur les relations entre la police et les groupes ethno-culturels minoritaires au Canada (Ungerleider, 1992). Si l'on ajoute les multiples commissions et comités d'enquête, groupes de travail et tables de concertation au Québec et ailleurs qui se penchent périodiquement sur le même contentieux, on peut déduire que la question des relations police-minorités ethniques est devenue un problème socio-culturel majeur.

Or, dans l'espace de rencontre défini par les relations police-minorités ethniques, les pratiques discriminatoires à l'égard de certains groupes constituent des «expériences-pivot» (Bibeau et al, 1992) «disqualifiantes» et préjudiciables à l'estime de soi et au sentiment de sécurité. La répétition de telles expériences visant les membres d'une même collectivité renforce la vulnérabilité et la détresse du groupe ainsi victimisé.

La police fonctionne comme le miroir d'une société. En tant qu'interprète de cette société, elle en reflète les attitudes et les valeurs de base. Par ses messages, elle permet de décoder les attentes implicites de la majorité à l'égard des groupes minoritaires. Lorsqu'on considère que les relations entre la police et certains secteurs de la population sont basées sur la méfiance systématique, des formes variées d'intolérance et génèrent à l'occasion l'insécurité et une angoisse

* L'auteur est professeur de psychologie criminelle à l'école de Criminologie de l'Université de Montréal.

existentielle, on est en droit d'aborder les rapports entre la police et les groupes ethno-culturels dans l'optique d'un problème de santé mentale.

Traitement différentiel et surveillance policière des minorités

Dans une revue consacrée aux relations interculturelles (*Horizons interculturels*, n° 21, 1991) où il était question d'une stratégie «face au racisme» (Taguieff, 1991), on rappelait ce conseil au public: quand vous êtes confronté à un problème de racisme, appelez la police. Question: quand c'est la police qui est le problème, qui donc faut-il appeler? Pensons par exemple à la peur des noirs face à la police et à la récupération de cette peur par le Rap ou la musique des ghettos noirs. L'affaire du chanteur «Ice T» et de sa chanson «Cop-Killer» reflète à cet égard, d'une manière symbolique, la colère des jeunes noirs qui se sentent persécutés par la police (*Journal de Québec*, 1992) et en porte-à-faux au sein de la société majoritaire blanche (Mbembe, 1992). Comme le rappelle «Ice T» à l'intention de ceux qui ne comprennent pas encore:» Ça fait des années que les rappers envoient des nouvelles du front» (Kerleroux, 1992). Pensons également à la saga de la police dans le quartier montréalais de la Petite Bourgogne, où deux policiers ironiquement surnommés «Batman et Robin» suivent les noirs à la piste dans leurs allées et venues autour du quartier.

Dans de multiples incidents dans le système de transport en commun de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) des noirs ont fait l'objet de fouilles abusives, d'interpellations à l'aveuglette, d'erreurs systématiques sur la personne, conformément à un schéma d'opération policière ethniquement orienté.

Le bilan est particulièrement lourd pour la communauté noire des tragiques confrontations entre la police et des noirs: dont les affaires Anthony Griffin, Marcellus François à Montréal, autres cas semblables à Toronto et la célèbre affaire de Rodney King en Californie.

Des incidents entre la police et les autres minorités sud-américaines, maghrébines, autochtones, homosexuelles font régulièrement les manchettes des années 80-90 et alimentent les rapports de plusieurs commissions et comités d'enquête sur les tensions entre la police et les minorités. Citons les rapports Andrews (1992), Bellemare (1988), Lewis (1992). Tous ces événements donnent à croire qu'il existe une dynamique particulière entre la police et ces

différents groupes minoritaires et conduisent à poser le problème fondamental de l'intolérance et du traitement différentiel des minorités par la «police de la majorité». Face à la multiplication des attitudes irritantes dans les relations police-minorités, il est permis de poser la question: Existe-t-il une surveillance policière des groupes minoritaires et cette surveillance est-elle d'ordre étatique, institutionnel ou reflète-t-elle les idiosyncrasies particulières de certains policiers trop zélés?

Comme les policiers accusent à leur tour les minorités de trop surveiller la police pour la prendre en défaut, on en vient à se demander qui surveille qui ou qui nourrit et renforce la peur de l'autre? Il n'en demeure pas moins que dans le registre des confrontations entre la police et les minorités, certains événements sont trop systématiquement polarisés vers certaines cibles pour qu'ils soient déclarés accidentels.

Les minorités noires dans le collimateur de la police

Pour mieux explorer les relations police-minorités, je partirai de l'analyse d'un incident critique personnel et de l'analyse d'une situation-problème couramment observée. Je mettrai expressément l'accent sur les minorités noires, car ainsi que le note Stephen Lewis (1992) dans son rapport percutant sur les relations interraciales en Ontario, certaines minorités sont plus ciblées par le racisme: «Les noirs sont en première ligne et nous suivons tous derrière». (p. 3) La référence au «nous» concerne les autres minorités visibles.

Il n'y a pas si longtemps, j'habitais un quartier limitrophe de ville Mont-Royal. Je me promenais un soir, seul à pied, sur ma rue. Une voiture de police où prenaient place deux policiers s'arrête en douceur à ma hauteur. Sur un ton poli, le policier au volant m'interpelle:

- Monsieur, peut-on vous aider?
- Non, ce n'est pas nécessaire.
- Peut-on savoir où vous aller?
- Je m'en vais chez moi.
- Et chez vous, c'est où?

Je leur indiquai mon adresse conformément à la procédure pénale et aux règlements de la police. Comme je connaissais parfaitement mes droits et les leurs, j'ai continué ma promenade la conscience sereine. C'est alors que je me fis interpeller pour la seconde fois par les mêmes policiers:

- Peut-on vous raccompagner? me lance un patrouilleur, d'un air dubitatif et suspicieux.
- Non, pas besoin. Je peux m'y rendre tout seul.

J'ai continué à déambuler tranquillement et les policiers me suivaient en voiture, à distance, mais sans me perdre de vue. Parvenu au niveau de ma maison, j'ai sorti ma clé de ma poche, je la fis tourner dans la serrure et juste avant de franchir le seuil, je me retournai vers la patrouille qui m'observait et fis gentiment un signe de la main comme pour remercier mes «accompagnateurs» de leur sollicitude.

Pour ne pas préjuger de l'attitude inquisitrice de la police à mon égard et pour tester la réaction de mes voisins, j'ai entrepris naïvement de raconter cette histoire personnelle à mon entourage immédiat. C'est curieux, firent remarquer mes voisins, jamais cela n'est arrivé à l'un d'entre nous; sans doute cette mésaventure s'explique-t-elle par le fait que vous êtes le seul noir du quartier.

Je ne fus pas complètement satisfait de la réponse. Plus tard, lors de mes rencontres avec des policiers à l'occasion de «sessions de sensibilisation au multiculturalisme», j'ai raconté le même incident pour tester à nouveau les réactions de mes interlocuteurs. La plupart ont spontanément réagi en me disant: «Mais vous n'aviez pas l'air pressé...»

Je leur confiai alors mon dilemme: Quand je suis visé par la police, dois-je me dépêcher ou prendre au contraire un air décontracté. Dans les deux cas, reconnurent-ils avec moi, je devenais suspect... au regard de la police. Comment en sortir?

D'autres pistes furent suggérées par l'assistance. Ces patrouilleurs ont peut-être reçu un signalement. Ils cherchaient sans doute un noir. Ils ont ciblé le premier noir rencontré. Ils sont tombés sur vous par hasard. «Ils n'étaient pas pour chercher du côté des blancs.» Ils en conclurent que tous les noirs rencontrés dans une telle conjoncture devenaient automatiquement suspects. Une telle assurance ouvrait devant moi et pour «tous les miens» une perspective angoissante.

En me remémorant les bavures de la police dans ses interactions avec les groupes minoritaires, j'ai commencé à changer ma lecture de cette réalité et à replacer ces «accidents» dans un autre contexte évaluatif. J'ai réalisé alors, à partir de cette expérience vécue, comment la rencontre aléatoire d'un noir avec la police peut engendrer une situation de risque. J'ai également compris, selon un nouvel éclairage, pourquoi les minorités noires jouissent du privilège d'être repérables

par la police et se plaignent conséquemment de faire l'objet d'une pratique abusive d'interpellations et de signalements qui ouvrent la voie à un cheminement outrancier dans le système de justice. Le fantasme des noirs d'être persécutés par la police ne relève pas d'un schéma paranoïde inhérent à la culture de ces minorités, mais s'enracine dans un racisme policier vécu au quotidien et abondamment documenté. (Bellemare, 1988; Bernheim, 1992; Lynch, 1991; Normandeau, 1989; 1990; Hill et Schiff, 1986; Maclean, 1990; Genders et Player, 1989).

Harcèlement policier et méconnaissance des «cultures noires»

Une autre situation problème, maintes fois observée, est à l'origine de certains dérapages occasionnels à Montréal. Il s'agit de réunions de jeunes noirs à quelques sorties du métro, dans certaines aires de repos publiques, ou à des coins de rues dans des quartiers ethniquement saturés. Ils se tiennent là en groupe pour deviser ou pour se raconter des «audiences» au sens créole du terme. Éclats de rire et tapes sur les cuisses ponctuent les propos gouailleurs.

Ces jeunes gens ne font rien de répréhensible. Mais ils reproduisent, dans un contexte différent, une tradition antillaise de regroupement sous les lampadaires, à des carrefours stratégiques ou près de certains points d'intérêt bien situés. Ce mode groupal d'existence, normal dans la Caraïbe où tout est centré sur les valeurs collectives, fait partie de la «dimension cachée» de la personnalité du noir antillais ou africain.

La transplantation de ce trait culturel par la diaspora noire au Québec fait problème. Une telle pratique de réunion en petits groupes est perçue comme un attroupement inquiétant qui dérange et irrite. Il n'est pas rare que des voisins, des passants ou de simples curieux, zélateurs d'une idéologie de signalement, fassent appel à la police. Il s'ensuit parfois une multiplication des rondes de policiers au regard soupçonneux, prêts à faire circuler pour désamorcer tout prodrome de «sédition».

Pourtant ces jeunes n'ont commis aucune infraction caractérisée, ni posé aucun geste attentatoire à l'ordre public, ni contrevenu à aucune prescription écrite. Ils ont seulement exprimé, par un mode d'être différent, leur «joie d'être ensemble». Les policiers disent: Un tel comportement de groupe insécurise les autres par son caractère insolite. Les noirs répondent: Vous faites du harcèlement; au fond vous nous reprochez d'être ce que nous sommes.

De l'analyse de cet exemple type il se dégage une leçon: c'est que le principal problème entre la police et les minorités noires en particulier se situe au plan de la communication. Il existe une réalité de l'ordre de la psychologie des groupes qui explique la persistance de cette impasse dans les relations police-minorités. Et la «police communautaire» dont on vient avec enthousiasme de redécouvrir le principe (Normandeau, 1991), ne doit pas servir de nouvel alibi pour renforcer la surveillance policière des minorités.

Pour décoincer le dialogue entre la police et les minorités noires

Les organismes de contrôle social et les différents groupes ethno-culturels sont d'accord sur la nécessité de prévenir une détérioration progressive dans les relations police-minorités. On s'entend sur le fait qu'il faut décoincer le dialogue négatif, clarifier les perceptions et les attitudes stéréotypées, rompre le cercle de la méfiance et de la provocation. Mais comment y parvenir? Est-ce en privilégiant d'entrée de jeu l'action préventive contre la criminalité et le trafic de drogue en vue d'améliorer les relations avec la communauté noire? Si on part de telles prémisses, on risque de créer un dangereux amalgame et de lancer un message ambigu aux minorités noires.

À écouter certains décideurs, ce sont les Noirs, à titre de minorité visible, qui constituent le groupe-cible pour l'action préventive de la police. À écouter les Noirs eux-mêmes, c'est la police qui insécurise et harcèle certains groupes, et c'est vers elle qu'il faudrait d'urgence réorienter la stratégie.

D'ailleurs de quels noirs s'agit-il? On a tendance à ramener l'identité noire à une seule dimension: la couleur en négligeant le fait fondamental que le concept de communauté noire réfère à des peuples différents avec des cultures variées. Tel petit groupe peut être confronté avec un problème de toxicomanie, tel autre avec un problème de violence de jeunes marginaux orientés vers la déviance organisée. Mais les communautés comme telles, ne s'identifient pas à ces cas périphériques, même si elles reconnaissent leur existence gênante.

L'association appréhendée entre criminalité, immigration et minorités ethniques préoccupe déjà la communauté noire qui a tout lieu de craindre, par la répétition des incidents et des bavures, un dérapage incontrôlé dans les relations police-minorités, un glissement de la délinquance à l'ethnicité et une stigmatisation à long terme de la communauté noire dans son ensemble. En focalisant l'attention sur

des problèmes de criminalité et de drogue prétendument associées à cette communauté, on risque de donner une caution officielle à des préjugés courants qui vont à l'encontre du projet d'assurer l'harmonie ethnique entre les différents groupes. On peut offrir des moyens palliatifs à court terme, mais en noyant l'objectif sous des apparences cosmétiques, on laisse échapper le fond même du litige qui réside dans une méfiance réciproque (Hills et Schiff, 1986). Une telle attitude est génératrice d'hostilité et perpétue les obstacles à la communication. Chaque camp prête à l'autre des intentions inavouables. La méfiance peut être un instrument de travail pour le policier, mais lorsqu'elle est transposée du plan de la criminalité à celui des relations humaines normales, elle devient vite un obstacle majeur aux rapports de «convivialité» entre majorité et minorité.

Le problème noir n'est pas unidimensionnel

Le groupe noir n'est pas homogène. Parmi les Éthiopiens, les Zairois, les Ivoiriens, les Haïtiens, les Jamaïcains, quelques Dominicains et Cubains, certains natifs du Canada et des États-Unis, qui composent la communauté noire créolophone, francophone, anglophone, et hispanophone de Montréal, il existe différents niveaux socio-économiques et des styles variés d'insertion dans la société québécoise. La référence à un héritage africain commun à ces groupes ethniques est sensée au point de vue historique, mais manque totalement de pertinence au plan de la réaction sociale ou institutionnelle au problème noir.

L'équation minorité noire = violence et crime est une contre-vérité. La question criminelle parmi les minorités noires ne concerne pas la masse des immigrants, réfugiés et citoyens noirs qui demeure conformiste, respectueuse des lois et des règles sociales dans une société démocratique où la police a une place normale et un rôle fonctionnel, conformément à sa mission légale.

Les relations conflictuelles avec la police dans le champ de la criminalité visent essentiellement les éléments périphériques et marginaux issus de ces communautés et dont l'action déviante et la conduite dérogatoire, assortie ou non de violence, éclabousse l'image de l'ensemble ethno-culturel noir. L'approche préventive quant aux relations avec les communautés doit être mieux ciblée et adopter une stratégie différente selon qu'il s'agit de l'ensemble de ces communautés ou de groupes marginaux, de déviants et de délinquants lovés au sein de ces dernières et qui cachent parfois l'impunité de leurs actes sous le parapluie de l'ethnicité.

Relations avec les communautés noires et action préventive

Les problèmes concrets rencontrés par les minorités noires dans leur processus d'intégration à la société québécoise sont connus, documentés, et n'ont pas toujours bénéficié de toute la sollicitude des services publics. Il s'agit de problèmes de chômage, de déqualification professionnelle, de racisme au quotidien, de sous-représentativité dans la vie sociale et publique. Le poids des Noirs dans la fonction publique, les corporations professionnelles, les structures administratives décisionnelles, les médias, est insignifiant par rapport à leur contribution réelle à l'histoire et au développement socio-économique du Québec et du Canada (Chicha-Pontbriand, 1990; Ledoyen, 1989; Williams, 1989).

Les problèmes de ces minorités impliquent avant tout une question d'image projetée et de place assumée dans la société québécoise. Si leur performance n'est pas toujours à la hauteur des aspirations individuelles et collectives, cela tient en partie à la persistance d'obstacles qui interfèrent avec l'épanouissement de ces minorités. La levée de ces obstacles favoriserait sans aucun doute le développement d'un meilleur sentiment d'intégration à l'ensemble urbain, toutes ethnies confondues.

Certains groupes noirs, en particulier ceux d'immigration récente, connaissent dans leur parcours migratoire quelques difficultés d'ajustement valoriel. Dans leur rencontre avec la loi, certaines de leurs valeurs peuvent paraître antithétiques par rapport aux normes de la vie familiale, et leur style éducatif peut être en contradiction avec la manière québécoise d'élever les enfants. La réaction institutionnelle à ces déviances normales peut être démesurée et la finalité de l'intervention auprès de ces minorités peut être occasion de heurts.

L'action préventive de la police, en association avec celle d'autres organismes, doit viser non à changer les valeurs fondamentales de ces groupes, mais à les aider à trouver des accommodements avec les valeurs, les normes et les pratiques du groupe majoritaire. Tout projet commun soucieux de préserver l'identité ethnique des groupes concernés, doit être privilégié. Un mécanisme de médiation, structure communautaire intermédiaire entre ces communautés et les appareils de contrôle social, est à envisager: une telle structure aiderait à empêcher les cas d'inadaptation mineure d'atteindre trop vite les institutions de l'État et de provoquer, en bout de ligne, une surabondance de signalements dommageable pour l'image des minorités noires. (Douyon, 1992; Messier et al, 1991).

Délinquance ethnique et partenariat

Dans chaque groupement humain, il existe un problème de délinquance plus ou moins accusé. Lorsque ce problème affecte une minorité visible fragilisée par un processus migratoire particulier, il tend à s'amplifier dans l'opinion publique. Quand des jeunes issus d'un tel groupe, troublés dans leur référence identitaire, marginalisés par le chômage et un racisme vécu au quotidien, manquent de moyens pour se valoriser à leurs yeux et au regard des autres, ils se trouvent engagés dans une conjoncture de risque (voir les bilans en criminologie comparée: Vaucresson, 1985; Killias, 1988).

Si cette frange marginalisée de la population immigrée est prise en main par une pègre locale qui, en plus de lui fournir la logistique nécessaire aux délits, exploite sa référence ethno-culturelle comme tremplin à ses revendications, vous avez là réunis les ingrédients indispensables à l'émergence d'une délinquance ethnique à potentiel de violence (Douyon, 1992).

Dans cette perspective, les bavures de la police ou de l'ensemble de l'appareil de contrôle social peuvent contribuer à détériorer les relations avec le groupe minoritaire et susciter une solidarité ethnique artificiellement créée. Si on veut éviter le piège d'une association entre minorités noires et question criminelle, il faut maintenir les problèmes de gangs de rue, de vols qualifiés, de prostitution organisée, de trafic de drogue sur le terrain normal auquel se rattachent ces délits: celui de la délinquance à caractère criminel.

Il convient dès lors de créer une autre forme de solidarité plus productive, autour d'un problème commun, et dans un esprit de partenariat. Ce partenariat pourrait s'articuler à une stratégie dont les principaux volets pourraient se présenter comme suit:

1. Dédramatiser les petites illégalités liées au processus d'acculturation pour éviter d'engorger le système par une multiplication de signalements de mineurs. Ces ratés de l'intégration, source de petite délinquance, sont à distinguer d'une criminalité structurée en mode de vie contre un ordre social perçu comme injuste. Le rôle des communautés noires n'est pas d'occulter, ni de couvrir cette gamme d'actes dérogatoires par le recours systématique à l'argument du racisme, mais de contribuer à la mise en place de structures alternatives en vue d'une forme de responsabilisation individuelle et collective.
2. Gérer les conflits avec la participation de la communauté.

Ces structures alternatives, bénéficiant du soutien des intervenants de la Police, de la Justice et des Affaires sociales, s'inspireront des formes de solution de conflit prévalant dans les cultures d'origine, où les réseaux d'affiliation et les médiateurs naturels du groupe de parenté et du groupe villageois jouent un rôle précieux en amont ou en aval du système officiel de contrôle social.

Les comités mixtes de la police, les projets de police communautaire, l'initiative du «Black Line» anglophone s'inscrivent dans la même perspective. Il suffirait d'ajouter certains mécanismes de médiation, de conciliation et de réparation communautaire pour que la «Justice de la majorité» devienne une entreprise collective de concertation où les minorités noires cessent de jouer le rôle apparent ou fantasmatique de victimes du système.

3. Prévenir l'amplification des crises potentielles.

Plus globalement, il y a lieu de mettre en place un mécanisme permanent d'intervention pour gérer les incidents critiques et les situations de crise. Les relations police-minorités noires se jouent sur le mode d'un scénario répétitif: un incident de départ entre la police et un noir donne lieu à une confrontation qui interpelle l'ethnicité. La réaction des organismes ethniques, exploitée par les médias, répercute la nouvelle qui s'amplifie au gré des rumeurs. La police minimise le problème en dévoilant que le dossier n'est pas vierge. L'invocation éventuelle des Droits de la personne fait évoluer le débat du plan de la déontologie à celui de la justice.

Comment prévenir la récurrence d'un tel scénario, sur fond de racisme appréhendé? La réponse pourrait être un comité aviseur qui pourrait établir des balises pour prévenir l'amplification de tels incidents dans une série de réactions en chaîne. Un tel comité composé de policiers et de citoyens noirs, pourrait par sa fonction de tampon et de désamorçage de crise, jouer un rôle préventif. Le comité peut servir aussi de modèle pour restructurer les relations entre la police et les minorités ethniques en général.

4. Privilégier publiquement l'approche communautaire préventive.

Pour ce qui concerne les fonctions policières, un meilleur équilibre entre l'aspect répressif et l'aspect préventif est souhaitable. Les Noirs et le public en général ont souvent l'impression, vraie ou fausse, que les policiers sont récompensés pour leurs excès de zèle. Leur mérite serait reconnu en fonction de leur vigilance soupçonneuse qui se traduit par le nombre des interpellations,

des avertissements, des attestations et des mises au dépôt. Certaines pratiques d'intervention, des procédures vigoureuses d'interrogatoire à la limite de la légalité retiennent particulièrement l'attention.

La police a intérêt à déconstruire cette image popularisée par les médias et qui ne contribue guère à sa bonne réputation, en dehors du milieu criminel et des réseaux affiliés. Un prix de police communautaire par district ou quartier pour témoigner de la reconnaissance ou de l'appréciation des services rendus compenserait de manière positive les aspects répressifs du rôle de la police.

5. Savoir apprécier l'identité noire et son contexte.

Il est reconnu que les policiers construisent de leur côté une image déformée des Noirs à partir d'un échantillon non représentatif: délinquants occasionnels, gangs violents, trafiquants de drogue ou prostituées d'un soir et «pimps» de service. Loin du poste de police, les Noirs avec leurs traditions, leurs langues, leurs représentations collectives, leurs modes de vie, leurs styles de communication, représentent un univers inconnu, étrange et inquiétant. Comment nommer un Noir, le distinguer d'un autre Noir, décoder sa mimique, sa gestuelle, ses symboles, etc. Voilà autant d'atouts pour aider le policier à baliser son jugement dans ses transactions avec les Noirs. Un cours sur les cultures noires et leur complexité permettrait de dépasser bien des schémas simplistes et des appréciations sommaires toutes les fois où un policier est appelé à entrer dans une relation humaine significative soit avec un individu, soit avec une famille, soit avec un groupe au sein des communautés noires.

RÉFÉRENCES

- ANDREWS, A. G., 1992, *Review of Race Relations Practices of the Metropolitan Police Force*, Metropolitan Toronto Police Services Board, Toronto, 141.
- BEISER, M., et al., 1988, *Puis...La porte s'est ouverte, Problèmes de santé mentale des immigrants et des réfugiés*, Secrétariat au multiculturalisme, ministère de la Santé et Bien-être social, Ottawa.
- BEELEMARE, J., et al., 1988, *Enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités visibles et ethniques*, Rapport final à la commission des Droits de la personne du Québec, 412, Montréal.
- BERNHEIM, J. C., BORGESSE, G., 1992, *Racisme et police en France*, Rapport de la Fédération internationale des Droits de l'homme, n° 153, FIDH, 91, Montréal.

- BIBEAU, G., et al., 1992, *La santé mentale et ses visages. Un Québec pluri ethnique au quotidien*, Le comité de la santé mentale du Québec, Gaétan Morin éditeur, Montréal.
- CHICA-PONTBRIAND, M.T., 1989, *Discrimination systémique, Fondement et méthodologie des programmes d'accès à l'égalité en emploi*, Yvon Blais éd., Cowansville, Québec.
- DOUYON, E., 1992, Pour une éthique du signalement, *Le lien*, Vol. 5., Revue d'information éducative de L'AEHQ, Montréal.
- DOUYON, E., 1992, *La délinquance ethnique. Minorités, question criminelle, intervention*, Textes choisis, École de criminologie, Université de Montréal, 180-186.
- GENDERS, E., PLAYER, E., 1989, *Race Relations in Prison*, Clarendon Press, Oxford.
- HILL, D.G., SCHIF, M., 1986, Mutual Distrust: The Legacy and Hopes for the Future. *Police, Race and Ethnicity. A guide for Law Enforcement Officers*, Butterworths, 55-95, Toronto.
- Horizons interculturels, 1991, *Ressources*, n° 22, Publication de l'Institut Interculturel de Montréal.
- Journal de Québec*, 1992. Ice-T Déchaine la controverse, n° du 27 juillet 1992, Québec, p. 46.
- KERLEROUX, N., 1992, Los Angeles: Les fractures de la «ville-monde», numéro thématique: États-Unis fin de siècle, *Le monde diplomatique*, Paris, p. 65.
- KILLIAS, M., 1988, *La délinquance juvénile des migrants de la deuxième génération, Essai de bilan des recherches européennes*, Jeunesse et délinquance, Verlag Ruegger, 223-284, Suisse.
- LEDOYEN, A., 1989, *Montréal au pluriel, Étude sur l'intégration sociale et économique de huit groupes minoritaires de la région montréalaise*, Commission des Droits de la personne, Montréal.
- LEWIS, S., 1992, *Rapport sur les relations interraciales en Ontario*, Toronto, 36.
- LYNCH, M. J., PATTERSON, E.B., 1992, *Race and Criminal Justice*, Harrow and Heston, New York.
- MACLEAN, B.D., MILOVANOVIC, D., 1990, *Racism, Empiricism and Criminal Justice*, The Collective Press, Vancouver.
- MBEMBE, A., 1992, Sources culturelles du nouveau radicalisme noir, Numéro thématique: États-Unis fin de siècle, *Le Monde diplomatique*, Paris, 84-86.
- MESSIER, C., et al., 1991, *Profil pluraliste des jeunes en difficulté d'adaptation suivis par les centres de réadaptation*, Rapport de Recherche, Publication du Gouvernement du Québec, 254.

- NORMANDEAU, A., 1989, La police et le racisme au Canada, *Revue de droit pénal et de criminologie*, Bruxelles, 70, 1, 3-13.
- NORMANDEAU, A., 1990, La police de l'an 2000. Made in Canada, *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, 60,1, Paris, 166-168.
- TAGUIEF, P.A., 1991, *Face au racisme, 1*, Les moyens d'agir, La Découverte/essais, Paris.
- UNGERLEIDER, C.S., 1992, *La formation policière en relations interculturelles et interraciales au Canada*, Publication du Centre canadien pour les relations interraciales de la police, Ottawa.
- VAUCRESSON, 1985, *Immigrations, multiethnicité et socialisation des Jeunes*, Actes des cinquièmes journées internationales, Cliv, Vaucresson.
- WILLIAMS, D.W., 1989, *Blacks in Montreal, 1628-1986: An Urban Demography*, Les éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec.

ABSTRACT

Police and Ethnic-Minority Relations

In this testimony, the author presents a critical analysis of relations between the police and black minorities in particular. The author explores the underlying mechanisms and the origins of the deterioration of these relations, and suggests measures to change the respective perceptions and attitudes, and to create a positive climate leading to mutual trust.